



Naar de NL versie

Bonjour à toutes et à tous,

Pour cette première e-news de 2021, nous tenons tout d'abord vous souhaiter une merveilleuse année. Nous vous proposons également un retour en trois points sur le webinaire qui a eu lieu le 17 décembre 2020 :

- Des infos générales ;
- Les résultats du sondage ;
- Une première série de réponses aux questions de cette rencontre.

Par ailleurs, nous vous informons qu'une partie du manuel du certificateur a été mise à jour, et que le protocole et l'info-fiche chauffage PEB ont été modifiées suite à vos remarques.

## RETOUR SUR LE WEBINAIRE

### Infos générales

Nous aurions préféré vous rencontrer en présentiel, comme les années précédentes, mais c'était évidemment impossible vu la situation sanitaire. Pour une première rencontre virtuelle, nous sommes assez satisfaits du résultat même si nous reconnaissons que des erreurs ont été commises et que nous pouvons nous améliorer pour la prochaine fois.

Au total, 110 certificateurs·trices PEB ont participé à cette rencontre virtuelle. Nous tenons à les remercier pour leur participation, leur écoute et leur implication.

### Les résultats du sondage

Nous avons envoyé aux participant·e·s du webinaire une enquête pour nous permettre d'évaluer la qualité de ce webinaire. 60 personnes ont répondu au sondage.

De manière générale, nous avons le sentiment que les présentations ont atteint leur objectif et que le webinaire a rencontré les attentes des participant·e·s.

Grâce aux retours de ce sondage, nous comptons également mettre en œuvre les éléments suivants pour la prochaine fois :

- Présenter les nouveautés du protocole en FR et en NL par des membres de notre département, sans faire appel à des interprètes externes ;
- Allonger les séances de questions / réponses et améliorer la modération des questions ;

- Eviter les erreurs techniques ;
- Envoyer un formulaire d'évaluation plus rapidement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter l'ensemble des réponses au sondage [dans ce document](#).

Un grand merci aux 60 personnes qui ont pris le temps de remplir ce sondage.

### **Première série de questions / réponses**

Comme nous l'avons signalé lors du webinaire, nous n'avons pas pu répondre à toutes les questions qui nous ont été posées lors du webinaire tant elles étaient nombreuses. Nous avons donc signalé que nous répondrions à toutes celles qui sont restées sans réponse par e-news.

[Dans ce document](#), vous pouvez donc consulter les réponses aux questions concernant le protocole.

Les réponses aux questions concernant les deux autres thématiques, à savoir le certificat PEB et la stratégie rénovation, seront communiquées dans les prochaines e-news. Merci pour votre patience.

---

## **MANUEL DU CERTIFICATEUR**

Le contenu de la partie I du manuel a été revu :

- des informations sur le fonctionnement d'EPB Desk (activation d'un compte, gestion du mot de passe, coupole, ...) ont été ajoutées ;
- les étapes de l'établissement d'un certificat PEB de qualité ont été transférées dans le protocole ;
- la marche à suivre en cas de bug du logiciel et les bugs les plus courants et leurs solutions sont présentés ;
- les informations sur l'agrément et les obligations liées ont été complétées et simplifiées ;
- les diverses captures d'écrans du logiciel et d'EPB Desk ont été mises à jour.

La partie II du manuel n'a pas subi de modification de fond.

---

## **PROTOCOLE ET INFOFICHE CHAUFFAGE PEB**

Après avoir reçu certaines remarques sur les nouvelles versions du protocole et de l'info-fiche chauffage, nous les avons légèrement modifiées pour clarifier et éliminer quelques erreurs.

### **Modifications au livre I :**

- §2.6 : L'obligation qui prévoit que les certificateurs doivent délivrer le certificat PEB dans les 10 jours suivant la visite du site avait été retirée de la législation, ceci a donc été enlevé. Nous vous recommandons pourtant d'envoyer le projet de certificat à votre client au plus tard dans les 10 jours suivant la visite du site.
- §5.3.1 : Dans la version francophone du protocole, la figure 24 avec le plan par étapes mentionnait que dans l'étape 6 on vérifiait si 'Le local est chauffé ou refroidi directement'. Ceci a été corrigé en 'Le local est chauffé ou refroidi indirectement'.

### **Modifications au livre III :**

- §1.1.2 : On a corrigé le moment où la réception PEB du système de chauffage doit être établie, c'est-à-dire seulement après le placement ou remplacement d'une chaudière, qu'elle soit neuve ou non.
- §1.1.4 : Dans l'onglet 'Exemple' il y avait un problème de numérotation. On a donc changé 'règle 4' en 'règle 5', et 'règle 5' en 'règle 6'.
- §1.5.5.1 : à côté du point d'exclamation, on a spécifié qu'il s'agit de la 'puissance nominale utile **pour le chauffage** (Pn)'.

### **Modification à l'infocarte 'Certification et chauffage PEB' :**

- §1 : Dans le tableau récapitulatif, il a été ajouté qu'une attestation de contrôle périodique PEB doit être établie après intervention sur la partie combustion (par exemple: remplacement brûleur ou remplacement du corps de chaudière) et après déplacement sur un même système.

La nouvelle version de ces documents se trouve toujours [dans votre boîte à outils](#).

Merci à toutes et à tous de nous partager vos remarques et de contribuer à faire évoluer ces documents.

Nous vous souhaitons une agréable journée,

Le département Certification PEB

[EPB DESK](#)

[OUTILS](#)

[FAQ PEB](#)

---

Si vous ne visualisez pas cet e-mail, [cliquez ici](#).

Pour gérer vos abonnements à Bruxelles Environnement



Naar de NL versie

Bonjour à toutes et à tous,

A travers cette e-news, nous abordons les sujets suivants :

- Statistiques sur les certificats PEB ;
- Entrée en vigueur des retraits d'agrément ;
- Stratégie de rénovation : Renolution
- Un nouveau logiciel chauffage PEB ;

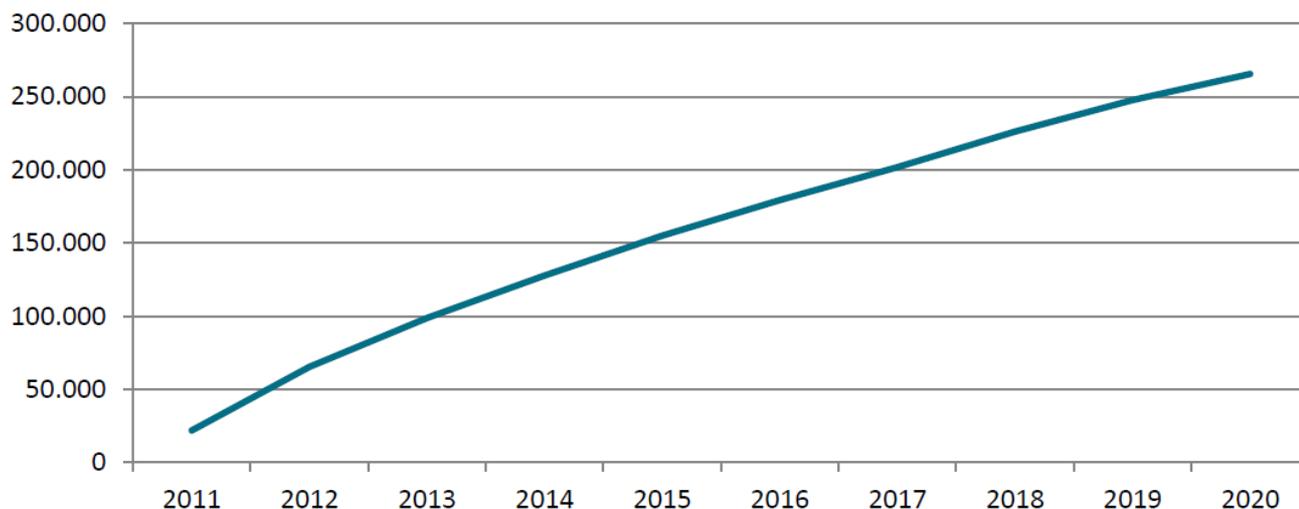
### STATISTIQUES SUR LES CERTIFICATS PEB

Chaque année, le département certification PEB réalise un bilan statistique en se basant sur les données que vous avez encodées en établissant les certificats PEB pour les habitations individuelles. Ce bilan nous permet de suivre l'évolution du parc des logements de la Région de Bruxelles-Capitale en termes de performance énergétique, du taux de certification, d'isolation, d'installations techniques, etc.

Nous souhaitons vous partager quelques-unes de ces statistiques ci-dessous.

Le [rapport complet](#) se trouve dans votre boîte à outils.

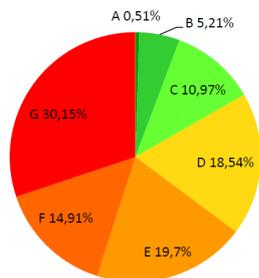
### Evolution du nombre d'habitations certifiées (habitations existantes et neuves)



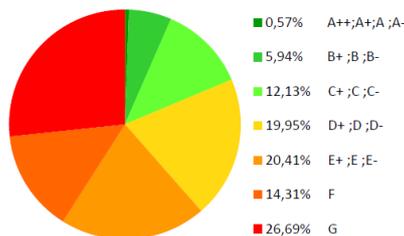
Le nombre d'habitations certifiées continue à augmenter de manière relativement constante.

Notons que la crise sanitaire engendrée par le COVID-19 a provoqué l'arrêt total pendant +/- 10 semaines des activités immobilières en 2020. Cela a donc impacté directement la production de certificats PEB.

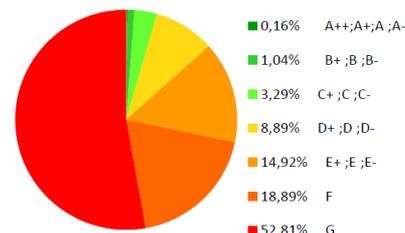
**Classes énergétiques des certificats PEB**  
(habitations individuelles existantes et neuves)



**Classes énergétiques des appartements**  
(existants et neufs)



**Classes énergétiques des maisons**  
(existantes et neuves)



Les graphes ci-dessus reprennent les classes énergétiques obtenues par tous les certificats PEB établis d'avril 2011 à décembre 2020. Dès lors, il est raisonnable de penser que la situation actuelle du parc de logements est meilleure pour deux raisons :

- les rénovations effectuées après établissement d'un certificat PEB ne sont prises en compte que si le certificat PEB est mis à jour, ce qui est encore assez rare ;
- l'utilisation fréquente de valeurs par défaut lorsque les preuves acceptables manquent pénalise le résultat du certificat PEB puisque ces valeurs sont généralement défavorables.

Les certificats PEB donnent des recommandations quant aux travaux à effectuer en priorité dans le cadre d'une rénovation énergétique. Le gain moyen obtenu en réalisant les 3 premiers travaux recommandés sur les certificats est de 173 kWh/ (m<sup>2</sup>.an).

Les travaux à réaliser et qui ont le plus gros impact moyen sur le résultat sont :

Travaux à réaliser	Gain kWh/(m <sup>2</sup> .an)
Installer un chauffage central	157,31
Isoler la toiture inclinée	134,58
Isoler le plafond sous grenier	108,89

## AGRÉMENTS PEB

Suite à la fin de la période de recyclage, des procédures de retrait d'agrément ont été lancées pour les certificateur-trices PEB qui n'étaient toujours pas en possession d'une attestation de réussite de l'examen centralisé au début de cette année. Ces retraits d'agrément sont récemment entrés en vigueur.

Actuellement, vous êtes 164 personnes à être en possession de l'agrément de certificateur-trice PEB.

## RENOLUTION – la stratégie pour rénover le bâti bruxellois

Lors du webinar de décembre 2020, nous vous présentions la stratégie de rénovation du bâti bruxellois. Celle-ci porte désormais le nom « Renolution » et a été dévoilée au public par le cabinet Maron le 22 avril 2021.

Cette stratégie comprend la mise en place d'un accompagnement important des propriétaires, ponctué d'obligations de rénovation garantissant d'atteindre d'ici 2050 les objectifs de la RENOLUTION. Nous vous avons présenté ce système d'obligations lors du webinar. Toutefois, le cabinet pense qu'il est nécessaire de revoir et clarifier ce système afin qu'il vise en priorité les passoires énergétiques et qu'il prenne en compte les moments de vie du bâtiment. Comme ces modalités risquent d'évoluer, nous vous invitons à patienter avant de communiquer au sujet de la stratégie Renolution. Nous vous tiendrons évidemment informé-es de l'évolution de cette situation. Si vous êtes appelé à réagir, vous pouvez annoncer que des obligations sont en réflexion et que le certificat aura un rôle déterminant dans ce processus. Merci pour votre compréhension.

---

## UN NOUVEAU LOGICIEL CHAUFFAGE PEB

Nos collègues du département Chauffage PEB ont récemment sorti un nouveau logiciel pour encoder les attestations chauffage PEB ainsi qu'un nouveau module intégré à EPB Desk & PLAGÉ pour assurer la gestion de celles-ci. Les professionnel·les Chauffage PEB y accèdent via EPB Desk & PLAGÉ.

Maintenant que ce nouveau logiciel existe, nous pourrions prochainement mettre en place un lien entre les logiciels chauffage et certification PEB afin de vous permettre de récupérer les données concernant les installations de chauffage PEB dans les cas où une attestation PEB, un contrôle périodique ou un rapport de diagnostic PEB sont présents. Nous vous tiendrons au courant dès que ce module sera réalisé.

Nous vous souhaitons une excellente journée,

Le département Certification PEB

**EPB DESK**

**OUTILS**

---

Si vous ne visualisez pas cet e-mail, [cliquez ici](#).

Pour gérer vos abonnements à Bruxelles Environnement